

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	Section 15
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2024
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département des études chinoises
Filière de formation concernée	LLCER chinois et LEA anglais-chinois
Laboratoire de Recherche de rattachement	D2iA ou PLURIELLES

Date limite d'envoi des dossiers

17 mai 2024

Envoi des dossiers par voie dématérialisée :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

Civilisationniste, le.a candidat.e assurera en L1 des cours d'histoire de la Chine (contemporaine voire moderne) et de la L2 au M2, des cours en rapport avec les questions économiques, sociales, politiques et environnementales dans le monde chinois contemporain.

Le service du/de la futur.e recruté.e sera éventuellement complété par des cours de langue chinoise de niveau débutant ou intermédiaire.

Activité de recherche :

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Il/elle sera amené.e à participer aux activités scientifiques de l'Unité Mixte de Recherche Universitaire 24140 Dynamiques, interactions, interculturalités asiatiques (D2iA) ou de l'Unité de Recherche 24142 PLURIELLES (langues, littératures, civilisations).